

L'utilisation des données médiatiques en recherche qualitative : contexte d'histoire immédiate, informations pertinentes et arènes de négociation

Louise Fines

Volume 29, numéro 1, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1085138ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1085138ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour la recherche qualitative (ARQ), Université du Québec à Trois-Rivières

ISSN

1715-8702 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fines, L. (2010). L'utilisation des données médiatiques en recherche qualitative : contexte d'histoire immédiate, informations pertinentes et arènes de négociation. *Recherches qualitatives*, 29(1), 165–188. <https://doi.org/10.7202/1085138ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, notre objectif est double : d'une part, montrer la pertinence d'utiliser, pour étudier les processus sociaux fondamentaux, des données empiriques disponibles et immédiatement accessibles (les données médiatiques); d'autre part, contribuer à un renouveau de la recherche qualitative au regard des grandes problématiques criminologiques actuelles. Pour justifier l'utilisation de l'arène médiatique en tant que matériel empirique fécond en recherche qualitative, trois dimensions spécifiques sont explorées : la dimension temporelle, la dimension *constitutive*, et enfin, la dimension méthodologique.

Hors thème

**L'utilisation des données médiatiques
en recherche qualitative :
contexte d'histoire immédiate,
informations pertinentes et arènes de négociation**

Louise Fines, Ph.D.

Université d'Ottawa

Résumé

Dans cet article, notre objectif est double : d'une part, montrer la pertinence d'utiliser, pour étudier les processus sociaux fondamentaux, des données empiriques disponibles et immédiatement accessibles (les données médiatiques); d'autre part, contribuer à un renouveau de la recherche qualitative au regard des grandes problématiques criminologiques actuelles. Pour justifier l'utilisation de l'arène médiatique en tant que matériel empirique fécond en recherche qualitative, trois dimensions spécifiques sont explorées : la dimension temporelle, la dimension *constitutive*, et enfin, la dimension méthodologique.

Mots clés

MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE, RECHERCHE DOCUMENTAIRE, DONNÉES MÉDIATIQUES, HISTOIRE IMMÉDIATE

Introduction

Ouvrir le journal ou accéder aux nouvelles via Internet constituent des rituels contemporains qui ne soulèvent pas de questionnement profond de la part de ceux qui les ont intégrés au quotidien. Qu'en est-il du chercheur qui pose les mêmes gestes lorsqu'il étudie un *processus social fondamental*, au sens de la démarche mise en lumière par Glaser et Strauss (1967)? Quelle est la portée heuristique des données médiatiques en recherche qualitative? Est-il possible de scruter un phénomène en se servant de données médiatiques?

En ciblant la possibilité que les données médiatiques se présentent comme des réservoirs féconds d'informations aptes à permettre l'étude de processus sociaux contemporains, nous sommes conscientes de réactiver des débats qui ne font pas nécessairement consensus au sein des communautés de chercheurs. En effet, plus souvent qu'autrement, l'utilisation des données médiatiques est envisagée comme un moyen de mettre en évidence la manière dont on parle d'un phénomène. Dès lors, les recherches qui ont recours aux données médiatiques pour scruter les processus sociaux pourraient paraître suspectes à plus d'un observateur, une telle démarche pouvant soulever des questions d'ordres épistémologiques et méthodologiques nombreuses.

Par exemple, quelle valeur scientifique accorder à des études effectuées à partir de comptes-rendus médiatiques? Comment le chercheur contourne-t-il les limites inhérentes à l'utilisation de documents essentiellement médiatiques? À quelles contributions heuristiques ces études peuvent-elles prétendre? En fait, la recherche documentaire (Cellard, 1997; Noaks & Wincup, 2004), si elle semble avoir acquis ses lettres de noblesse en méthodologie qualitative, n'en reste pas moins susceptible de faire l'objet d'une sérieuse remise en question, lorsqu'elle repose en grande partie sur l'utilisation de données médiatiques. Nous notons que certains lecteurs, eu égard à la fécondité affirmée de recourir aux médias pour étudier des phénomènes sociaux (Fransozi, 1987), vont peut-être trouver le débat désuet. Toutefois, dans un contexte d'histoire immédiate (Soulet, 1999), et dans un environnement médiatique en pleine effervescence, revisiter cette stratégie méthodologique particulière a semblé un *jeu*¹ (Ost & van de Kerchove, 1992, 1993; van de Kerchove & Ost, 1992) approprié. Pour justifier l'utilisation de l'arène médiatique en tant que matériel empirique fécond en recherche qualitative, nous explorons trois dimensions spécifiques qui sont étroitement enchevêtrées les unes avec les autres : la dimension temporelle (historique); la dimension *constitutive*, celle qui a trait au contenu et aux limites associées aux données médiatiques; et enfin, la dimension méthodologique, où sont proposées des stratégies pour fouiller le processus à l'étude. Dans le dessein d'illustrer notre argumentation, nous présentons des exemples issus de notre recherche sur la négociation de plaidoyer dans l'affaire Enron², un scandale politico-financier ayant secoué les États-Unis en 2001.

Dimension temporelle de l'arène médiatique

En terme d'information, les médias oscillent entre désinformation et journalisme d'enquête. À l'intérieur de ce large spectre de possibilités, tous les scénarios sont possibles : manipulation de la presse par les instances politiques à des fins de *gestion de dégâts* (*damage control*); campagnes de peur orchestrées dans le dessein d'accroître la visibilité policière; mobilisation des

médias à des fins de recrutement et de propagande; moyens ultimes pour mettre à jour les conduites déviantes des élites. (Altheide, 2002; Cooke & Lawrence, 2005; Dartnell, 2006; Frontline, 2006; Thompson, 2000; Varisco, 2002). Affligés de tous les maux, ou adulés pour leur rôle de surveillance et de pilier du régime démocratique, les médias polarisent les prises de position. Eu égard à de telles prémisses, il importe de préciser les lignes directrices qui soutiennent notre argumentation. D'une part, nous posons que les données médiatiques constituent un matériel empirique valable et pertinent pour fouiller un phénomène social. D'autre part, pour réaliser nos recherches, nous tablons sur le fait que l'arène médiatique est elle-même une arène de négociation. En termes de trajectoire spatio-temporelle, les médias relèvent d'un ancrage historique, mais aussi d'un contexte d'histoire immédiate. En fait, au quotidien, les médias évoluent à l'intérieur de temporalités différenciées qui se côtoient, mais parfois aussi, s'ignorent. Mais parce qu'elle offre un lieu de passage aux différentes temporalités qui la sillonnent – le temps judiciaire, le temps politique, le temps écologique, le temps social, le temps économique –, l'arène médiatique constitue précisément un moyen de comprendre les processus sociaux les plus divers. D'évidence, à travers le temps passé et présent, ce sont de multiples voix médiatiques qui se font entendre. Aussi, plutôt que de penser à un monolithe lorsque l'on parle des médias, il faudrait plutôt se référer à une constellation de textes qui par leur ancrage à leurs époques respectives forment autant d'inscriptions temporelles susceptibles d'être mobilisées lorsque besoin s'en fait sentir. En assumant des fonctions diverses, celles d'archives, de chronologie du quotidien, de mémoire collective, de déversoir aux passions humaines, ou encore de Cour de justice ponctuelle (Altheide, 2002; Commaille, 1994; Dartnell, 2006; Garapon, 1994), les médias semblent en mesure de s'adapter aux mutations sociales dont ils sont les témoins et les acteurs. En étant multiples, en étant composés de facettes multidimensionnelles, une sorte de kaléidoscope, à certains égards, les médias répondent aux exigences contemporaines des acteurs sociaux qui les sollicitent et les consomment. Au chercheur de s'adapter aussi à cet environnement éphémère où se dessinent en filigrane les fractures et les ruptures sociales de demain.

Un contexte d'histoire immédiate

Les données médiatiques apparaissent comme un moyen de s'ancrer dans « l'histoire immédiate ». Dans un contexte « d'histoire immédiate », Soulet (1999, p. 48) fait état de l'accélération de la divulgation des informations tenues secrètes, ce qui, selon lui, permettrait « de compenser, en partie, l'inaccessibilité de certaines sources ». Autrement, dit, tout en n'étant pas en mesure d'obtenir toutes les informations qui se sont échangées entre les parties impliquées dans les négociations, il appert que des indices secrets n'en sont pas

moins révélés au public, notamment lorsque surviennent des situations extraordinaires, par exemple, des changements de conditions – mises à pied ou démissions volontaires – touchant des personnes qui avaient une connaissance intime du processus en voie de se réaliser (Franzosi, 2004a). Selon Soulet, l'accélération du processus de divulgation d'informations a priori secrètes résulterait de la multiplication des médias qui, en la matière, se disputeraient une place convoitée : révéler avant les concurrents des détails concernant les activités des élites. Pour leur part, les élites se verraient contraintes de multiplier les explications pour justifier leurs actions, offrant aux médias une occasion supplémentaire d'obtenir de nouveaux renseignements sur l'affaire qui les préoccupe. Dans cet ordre d'idées, nous notons, à la suite d'Innes (2003), que les données médiatiques sont capables de faire passer en un laps de temps record un acte « privé », comme le meurtre, à une information largement diffusée, laquelle, perdant son statut d'intimité, devient rapidement affaire du domaine public. Au moyen du filtre médiatique, le caractère local de l'événement fait place à une consommation à l'échelle du marché mondial de la nouvelle. En somme, l'importance des données médiatiques tient autant à leur contenu, à leur accessibilité, qu'à leur capacité à expliquer des processus et des événements actuels et passés (Garapon, 1994; Innes, 2003; Thompson, 2000; Thrall, 1995; Tweedale, 2003).

Par ailleurs, conjointement à la possibilité qui s'offre au chercheur, dans un contexte d'histoire immédiate, de saisir l'opportunité de mettre la main sur des données pertinentes et fécondes, il advient que celui-ci puisse bénéficier de l'apport de sources variées et abondantes, comme des témoignages contradictoires, ce qui représente un atout indéniable pour traiter de problématiques contemporaines. Divers types de documents disponibles et accessibles pour l'historien du très contemporain sont recensés par Soulet (1999), en particulier « la presse, qui constitue un « gisement » d'une extrême richesse » pour procéder à l'examen des processus sous enquête. En optant pour la présentation d'un maximum de schémas explicatifs, la fécondité de la démarche se confirme donc, pour le chercheur qui vit en temps réel les événements sous examen. Être contemporain des situations à l'étude se présente comme un avantage certain pour le chercheur, étant donné qu'il sera en mesure d'acquérir une connaissance intime « de l'état d'esprit de l'époque et, surtout de la complexité des événements » qu'il scrute (Soulet, 1999).

L'arène médiatique est elle-même une arène de négociation

Parce qu'elle permet aux acteurs de négocier, en temps réel et en continu, les solutions des conflits qui les affligent (Commaille, 1994; Garapon, 1994), il est possible de considérer l'arène médiatique comme étant elle-même une arène de

négociation. Incidemment, l'arène médiatique est une arène de négociation où se négocient des réputations, des informations, et des explications politiques, au fur et à mesure qu'un scandale se révèle et que des divulgations compromettantes s'y déploient (Thompson, 2000).

Pour notre part, dans l'étude de la négociation de plaider dans l'affaire Enron, nous avons assumé que l'arène médiatique était elle-même une arène de négociation, sur la base du fait que la manière dont les éléments sont présentés dans le cours d'une négociation est une condition qui est susceptible d'en influencer l'issue (Maynard, 1982). De fait, en ciblant des thèmes considérés d'intérêt public dans leur couverture des événements reliés à l'affaire Enron et en publiant les points de vue d'acteurs divers, il apparaît difficile de négliger la possibilité que les médias aient participé au processus de négociation en cours. D'autant que les argumentations qui sont déployées par les différents acteurs qui prennent la parole par voie médiatique sont susceptibles d'être reprises par les infracteurs présumés qui tentent par tous les moyens d'éviter de faire l'objet de poursuites pénales. Webster (2003) constate aussi que l'arène médiatique participe aux débats contemporains en voie de se réaliser. Par exemple, dans le cas de la guerre déclarée au terrorisme, compte tenu des informations qu'ils publient, les médias seraient en position d'influencer, dans une certaine mesure, le cours de l'action militaire.

Les données médiatiques permettent de suivre l'évolution du processus

Les données médiatiques permettent de suivre l'évolution du processus, ou, le cas échéant, l'évolution de la qualification de la conduite à l'étude en « crime ». Les travaux de Swigert et Farrell (1980-81) illustrent bien cette caractéristique particulière des données médiatiques. Ainsi, en suivant pas à pas la diffusion des informations médiatiques concernant les conséquences dramatiques de l'installation d'un réservoir d'essence défectueux sur la Pinto, ces auteurs analysent la transformation qualitative des comportements sous enquête. Au fil de leurs observations médiatiques, Swigert et Farrell constatent que les instances judiciaires, les autorités concernées, les médias, et le public en arrivent à envisager que les comportements adoptés par l'entreprise Ford relèvent bel et bien du système pénal. Pour ces auteurs, en s'imposant comme l'expression d'une définition d'une situation, les données médiatiques apparaissent aptes à rendre compte du processus auquel elles participent. Pour étudier un phénomène social, la possibilité de suivre l'évolution de la qualification de la conduite des acteurs constitue un réel atout. En effet, nous sommes alors en situation de confronter les divers arguments qui émergent dans les pourparlers, notamment, par exemple, lorsqu'une forme de règlement est adoptée pour un infracteur présumé en particulier. Au final, repérer la

mouvance des rhétoriques qui sous-tendent la justification d’opter pour telle ou telle qualification d’un acte spécifique permet de mieux situer le contexte de négociation en action.

En adoptant la stratégie de recherche proposée par Swigert et Farrell (1980-81), soit : diviser en trois séquences temporelles la période de temps choisie, Wright, Cullen et Blankenship (1995) ont étudié la couverture médiatique de l’incendie de l’Imperial Food Products – une entreprise de transformation de volailles – où 25 ouvriers ont trouvé la mort. Pour Wright, Cullen et Blankenship (1995), la couverture médiatique des événements est un processus dynamique qui change au fur et à mesure que le temps passe, d’où l’intérêt de recourir à une méthodologie qui permette de suivre l’évolution de la qualification des conduites à l’étude. En l’occurrence, en observant comment un thème est décrit, en s’intéressant à l’apparition des explications du phénomène, et en ciblant les justifications qui sont fournies par les principaux acteurs sous enquête, il apparaît possible de cerner les transformations qui se produisent à travers le temps : notamment, la manière dont s’organise la réaction sociale à l’endroit des infracteurs présumés.

Dimension constitutive des données médiatiques : limites et fécondité

En considérant que l’arène médiatique est elle-même une arène de négociation, au sens d’un lieu où se négocient des solutions, des définitions, des qualifications sociales, il appert que nous pouvons assumer, a priori, que tous les éléments qui s’y trouvent sont susceptibles d’être pertinents pour procéder à l’étude du processus social sous enquête. Néanmoins, de manière à préciser les conditions spécifiques pouvant intervenir dans la couverture médiatique d’un événement, et, par conséquent, les circonstances qui entourent la prise de parole des acteurs divers qui s’y expriment, ou dont les propos sont rapportés, nous allons recenser certaines des caractéristiques – les limites – qui sont susceptibles de façonner le discours médiatique. Si nous considérons que l’arène médiatique au sens large (médias électroniques, presse écrite, télévision...) est résolument une arène de négociation où se débattent sans relâche les grands enjeux contemporains, il importe, toutefois, de remarquer que les éléments qui y sont présentés ne sont pas systématiquement considérés comme étant des faits. En l’occurrence, il importe de remarquer que les sources officielles ne garantissent pas nécessairement l’exactitude des faits. Pour preuve, l’affaire Maher Arar montre bien que les informations qui proviennent des sources gouvernementales et policières ne sont pas systématiquement « vraies » (Lee Carter, BBC News, 19 septembre 2006)³. Nous retenons que les informations fausses communiquées aux autorités étasuniennes ont joué un vrai rôle dans la déportation d’Arar, lequel a subi un long emprisonnement ponctué

de torture. Au final, à l'aune des nouvelles informations disponibles, de la mouvance judiciaire en train de s'organiser, et des schémas explicatifs qui sont proposés, les stratégies de défense des accusés pourraient être renforcées, ou au contraire, démolies.

Les limites des données médiatiques : emphases et silences

En général, la principale critique que l'on peut adresser aux médias, c'est que l'emphase est mise sur certains événements, alors que d'autres sont passés sous silence (Ehrlich, 1974; Franzosi, 1987, 1998, 2004a, 2004b; Martin 2003). Plusieurs composantes étayent cette appréciation du contenu médiatique.

Dans un premier temps, nous remarquons que certains interlocuteurs ont un accès privilégié aux médias. Ainsi, dans leur étude en lien avec le déversement de pétrole à Santa Barbara, Molotch (1970) et Molotch et Lester (1973; 1974; 1975) envisagent la possibilité que les mécanismes de construction de la nouvelle soient le résultat d'une activité sociale et politique. En effet, ces chercheurs scrutent les processus qui favorisent la mise en forme d'événements en informations pouvant être publiées et diffusées auprès d'un large public. Ainsi, Molotch et Lester s'intéressent au pouvoir dont sont investis certains groupes et certaines personnes. En particulier, les élites sont capables d'imposer leurs intérêts comme suffisamment importants pour faire partie de la nouvelle. Or, réussir à créer l'événement s'avère une démonstration de pouvoir susceptible d'être relayée par les médias à un large public (Mannoni, 1992). Par ailleurs, en ajout de cet aspect spécifique de la mobilisation des médias à des fins personnelles, partisans, et organisationnelles, des éléments tels que la concentration des médias, les intérêts commerciaux des publicitaires, ou encore, la précarité des emplois des journalistes viennent moduler la capacité des acteurs à faire connaître leurs points de vue par voie médiatique.

Dans un deuxième temps, la dépendance des journalistes à l'égard de leurs sources est un aspect de la production du discours qui pourrait jouer un rôle dans la couverture médiatique et dans le type d'analyse qui est fournie au quotidien. En effet, il est possible d'envisager que la qualité de la relation avec l'informateur soit de nature à influencer le contenu journalistique. En fait, à la recherche d'une information rare, la relation des journalistes à l'égard de leurs sources d'information (policières, politiques, gouvernementales, agences de régulation, délateur, témoin, victime) est susceptible de s'exprimer sous la forme d'une dépendance, c'est-à-dire que, souvent, les journalistes, pour définir les situations à l'étude, vont recourir aux grilles de lecture de leurs sources (Chibnall, 1975; Huberson, 1993; Thrall, 1995). Une situation qui ferait en sorte que les journalistes pourraient ne pas être en mesure en toutes

circonstances d'exercer tout leur sens critique à l'égard de la problématique traitée⁴.

Dans un troisième temps, il appert que le discours médiatique, hormis quelques exceptions, met surtout l'emphase sur les crimes individuels et violents, aux dépens d'autres conduites tout aussi dommageables pour l'ordre public (Marsh, 1991; Schneider, 1995; Smaus, 1983; Van Dijk, 1980). Ainsi, à l'inverse de ce qui se passerait dans le cas des crimes « de rue », les crimes en col blanc – la délinquance économique, environnementale – seraient plutôt occultés et opacifiés par les divers médias qui en assurent la couverture (Lascoumes, 1986; Lynch, Stretesky & Hammond, 2000; Wright, Cullen & Blankenship, 1995). En fait, les médias favoriseraient la présentation des illégalismes des affaires ou des crimes commis par les entreprises comme n'étant pas « graves ». De même, Evans et Lundman (1983) observent que les médias sont plutôt réticents à envisager les conduites des entreprises comme étant de « véritables » crimes, une frilosité qui ne se manifesterait guère dans le cas de la criminalité des individus. En résumé, le discours médiatique renforcerait une tendance à assumer que les crimes en col blanc ne sont que des cas isolés par opposition à des conduites généralisées ayant cours au sein d'une organisation ou d'un système (Doig, 1984; Lascoumes, 1986).

En définitive, que ce soit en raison de contraintes organisationnelles particulières ou, encore, en conséquence de la dépendance des journalistes à l'égard de leurs sources⁵, il appert que les médias mettent l'accent sur certaines formes de criminalité, tout en privilégiant des explications socialement acceptables, ou qui font consensus au sein de la société (McQuail, 1976; Plenel, 1993; Tuchman, 1978a, 1978b, 1981). Par ailleurs, chaque organisation médiatique est susceptible de suivre une ligne de pensée spécifique.

Les médias permettent d'accéder à des informations sociologiques pertinentes

Selon Franzosi (1987, 1998), les médias contiennent des informations sociologiques pertinentes aptes à fournir des explications relatives à un processus social. En l'occurrence, lorsque Franzosi (2004a) étudie les mouvements de protestation en Italie (de 1919 à 1922), nous notons qu'il n'a pas accès à toutes les conversations qui se déploient entre les grévistes, les patrons ou les forces de l'ordre. Toutefois, sur la base des informations contenues dans les médias sélectionnés, Franzosi parvient à développer des schémas explicatifs quant à l'évolution des mouvements sociaux qu'il étudie.

Souvent, ce sont des enquêtes menées par des journalistes (le journalisme d'investigation) qui dévoilent des situations critiques, des formes diverses d'exploitation, les activités de groupes criminels ou, encore, des

scandales politiques, comme le scandale du *Watergate*. Autant de conduites qui resteraient dissimulées au public sans l'intervention de professionnels des médias (Garapon, 1994; Martin, 2003). Ainsi, quand les journalistes couvrent un événement majeur comme la faillite d'Enron, ils interrogent, sans relâche, des acteurs qui détiennent des informations privilégiées sur la gestion de la situation en cours. Ils sont alors en mesure d'accéder à une expertise essentielle, laquelle devient ensuite partie intégrante de leurs écrits (Thompson, 2000). En outre, les journalistes bénéficient de deux conditions privilégiées aptes à favoriser la divulgation d'informations secrètes : les personnalités politiques sont de plus en plus visibles, et les moyens technologiques sont de plus en plus sophistiqués (Thompson, 2000).

Les médias permettent d'accéder à des informations qui ne sont pas disponibles autrement

Kobler (1975a, 1975b) justifie l'utilisation des données médiatiques sur la base de leur capacité à rendre compte d'un phénomène particulier. Pour cet auteur, les informations fournies par les médias sont uniques, au sens où le chercheur ne pourrait obtenir ces renseignements autrement. Incidemment, ces données ne seraient accessibles qu'en raison du caractère spécifique des situations auxquelles elles renvoient. Précisément, dans le cas où les policiers tuent un criminel en fuite en utilisant leur arme de service, il appert qu'en raison du caractère exceptionnel de l'événement, de la forte probabilité que les journaux en fassent le compte rendu et de la quasi certitude que les résultats des enquêtes internes menées par l'organisation policière ne seront pas publiées, les sources médiatiques fournissent un moyen *unique* de recueillir des informations précieuses sur des conduites qui sortent de l'ordinaire. Eu égard à toutes ces raisons, pour Kobler (1975a, 1975b) les données médiatiques constituent un moyen privilégié pour scruter un sujet d'intérêt public, même si ce qui est rapporté dans les médias, c'est que la conduite du policier ne devrait pas être envisagée sous l'angle d'une faute professionnelle, d'un abus de pouvoir ou d'une erreur de jugement.

Par ailleurs, dans le cas d'un événement soudain, impromptu, la réponse officielle n'a pas eu le temps d'être planifiée avec le même soin que lors de cérémonies ou de conférences de presse annoncées à l'avance, pour lesquelles des protocoles de conduite sont établis et précisés à tous les participants. En effet, étant donné que la mise à nu de l'affaire au grand jour ne fait pas partie d'un plan prévu par la structure du pouvoir, la manière de gérer l'accident⁶ n'a pas été prévue à la satisfaction des acteurs interpellés par les événements. Cela a pour effet de favoriser le dévoilement de caractéristiques particulières du système social, lesquelles, en temps normal, sont délibérément camouflées par

ceux qui ont le pouvoir d'exercer un contrôle sur des sujets qui les concernent (Molotch, 1970). De fait, étant donné qu'ils peuvent accéder à des informations auxquelles ils n'auraient pas accès autrement, les chercheurs peuvent miser sur une stratégie de recherche tout à fait prometteuse, celle qui consiste à capitaliser sur des événements imprévus, précisément pour étudier des situations sociales et organisationnelles difficiles à appréhender (Molotch & Lester, 1973; 1974; 1975).

Les médias permettent de repérer l'argumentation discursive officielle

Au Royaume-Uni, Doig (1984) s'est basé sur une série de cas pour étudier la corruption et les conduites malhonnêtes (*misconduct*) des élites. Dans sa recherche, l'auteur s'appuie sur les analyses plurielles des journalistes ayant couvert les dossiers se rapportant à la corruption politique pour conclure à l'existence d'une tendance particulière : celle de traiter ces cas comme n'étant que des crimes qui sont commis par des personnes isolées au sein du groupe. En effet, Doig constate que le discours qui est énoncé par le gouvernement et par les autorités policières s'exprime en ces termes : les actes de corruption sous enquête ne sont le fait que de quelques membres des organisations – politique, policière – auxquelles ils appartiennent. Le résultat immédiat d'une telle argumentation, c'est que le système qui cautionne ces comportements n'est pas directement remis en cause. Pour documenter son étude, Doig a utilisé autant des données médiatiques (journaux, émissions de télévision et de radio), que des rapports officiels émis par le gouvernement. Et la thèse développée par Doig (1984) a émergé de l'examen des documents qu'il a sélectionnés pour mener à bien sa recherche. En ce sens, la démarche proposée s'apparente à une forme de théorisation ancrée (Glaser & Strauss, 1967).

En somme, en servant de réceptacle aux points de vue des acteurs les plus divers, l'arène médiatique rend compte d'un ensemble de dialogues, de débats, de stratégies, de propositions, de contrepropositions, de prises de position, de commentaires et d'actions, qui permettent de saisir et d'expliquer, à tout le moins partiellement, certains phénomènes sociaux actuels (Altheide, 2002; Cooke & Lawrence, 2005; Dartnell, 2006; Orr, 2003; Thompson, 2000; Valier, 2004).

Dimension méthodologique et médias : privilégier des stratégies multiples

Pour étudier un processus social, sur la base d'un matériel empirique constitué en majorité de données médiatiques, certaines stratégies méthodologiques semblent particulièrement appropriées. Celles qui sont proposées dans cette partie ne prennent tout leur sens qu'en tenant compte des multiples interactions dont elles sont porteuses.

Opter pour l'utilisation de tous les documents disponibles

Pour entreprendre une recherche documentaire où les médias occupent une large place, une stratégie gagnante va consister à utiliser tous les rapports et les comptes-rendus qui sont disponibles et accessibles. En ce domaine, il importe d'être inventif et d'être à l'affût de tous les documents qui sont diffusés dans la foulée d'événements particuliers : scandales politiques, financiers, procès d'un infracteur présumé d'envergure... Par exemple, autant les enquêtes du coroner, les documents judiciaires – les actes d'accusation, les plaidoyers de culpabilité –, les rapports gouvernementaux que les rapports organisationnels (comme les conclusions des entreprises sur les causes de leur faillite) peuvent constituer un matériel empirique fécond, apte à enrichir l'analyse d'*insights* sophistiqués.

Opter pour des données médiatiques diversifiées

Outre l'importance et la fécondité de se servir de tous les documents disponibles et accessibles pour procéder à l'analyse du processus sous enquête, nous avons opté pour des données médiatiques variées et diversifiées. Il faut dire que l'ampleur de la débâcle financière d'Enron a eu pour conséquence de susciter un engouement médiatique important. En l'occurrence, la nature des informations révélées au public a favorisé une abondance d'émissions télévisuelles et d'articles dans la presse écrite et électronique, tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde.

Dans notre étude sur le cas Enron, les données médiatiques proviennent d'entrevues télévisuelles ayant été menées auprès d'un certain nombre d'acteurs (des procureurs, des avocats, des politiciens, des experts divers...). À cet effet, nous notons que tous les *verbatim* de ces entrevues télévisuelles réalisées aux États-Unis sont retranscrites et disponibles sur Internet. Par ailleurs, nous avons eu recours à des comptes-rendus issus de la presse écrite et des médias électroniques, tous sélectionnés pour leur couverture systématique ou pour leur expertise dans le domaine ciblé (*BBC News, Le Monde, The Economist, La Tribune...*). Enfin, nous avons utilisé les conférences de presse des procureurs et des accusés sous enquête, ainsi que les témoignages des infracteurs présumés qui se sont présentés devant les membres du Congrès pour répondre de leurs actes.

Opter pour la confrontation de points de vue variés et contradictoires

L'intérêt d'aborder le processus de la négociation de plaidoyer en insistant sur la confrontation de points de vue variés émis par des acteurs s'étant exprimés publiquement, outre la perspective de pouvoir dépasser les idiosyncrasies des

individus, des organisations, des médias et des acteurs en lice dans les négociations, c'est d'être en mesure de cerner plusieurs pistes d'interprétation susceptibles d'enrichir l'analyse du matériel empirique.

Pour procéder à l'examen de la fraude d'Enron, nous avons misé sur l'apport analytique que constitue une pluralité de points de vue. Entre autres, nous avons ciblé les propos médiatiques qui ont été émis par des acteurs impliqués dans les négociations en cours. Nous avons estimé que les acteurs qui expriment leurs points de vue à l'intérieur de l'arène médiatique prennent en compte l'évolution des négociations. En effet, souvent, ils font référence aux arguments défensifs des accusés, aux réactions des procureurs, ainsi qu'aux batailles légales qui s'organisent. En fait, ils n'expriment pas leurs points de vue dans un vacuum médiatique, juridique et politique. L'analyse qu'ils fournissent des événements est nécessairement ancrée dans la situation sous enquête. Aussi, en combinant les points de vue d'acteurs directement en lice dans les négociations – les politiciens⁷, les procureurs, les avocats, les infracteurs présumés – avec ceux qui leur sont plus extérieurs – les experts divers, les journalistes –, nous avons estimé qu'il était possible de recueillir des données fécondes : des informations sociologiques significatives. En effet, les uns et les autres ne sont pas soumis aux mêmes contraintes professionnelles, politiques, légales et judiciaires. Sans compter qu'il existe des situations où les acteurs, en dépit de leurs efforts, n'ont pas le contrôle absolu sur les renseignements qui sont communiqués aux médias.

Tel que vu plus tôt, de manière à obtenir des points de vue variés et contradictoires, nous avons opté pour un matériel empirique diversifié. Les articles de la presse écrite et des médias électroniques sont issus des États-Unis et de l'Europe. Les articles de journaux sont issus autant de journaux de tendances politiques diverses que de revues spécialisées dans les questions financières. En ce qui concerne les médias des États-Unis, nous avons privilégié les sources locales et celles d'envergure nationale. Les journaux étasuniens ont été précisément choisis de manière à tenir compte des allégeances politiques et des centres d'intérêt différents qu'ils prônent.

L'apport de données étasuniennes et européennes s'est présenté comme un choix judicieux, étant donné l'importance de multiplier les points de vue, dans le dessein notamment de saisir la complexité du cas à l'étude. Nous cherchions également à saisir la portée des diverses irrégularités comptables ayant cours dans l'entreprise Enron, leur impact s'étant répercuté à l'échelle du monde. En somme, nous avons assumé que les acteurs qui avaient pris la parole dans les médias (ou qui étaient cités par les journalistes) avaient une connaissance intime du déroulement des négociations, et qu'ils avaient eu

accès, dans certains cas, à des éléments discutés en coulisses, en privé. Nous avons misé sur le fait que les points de vue des nombreux acteurs s'étant exprimés dans l'arène médiatiques au sens large permettaient de mettre en contexte les propos tenus par l'ensemble des acteurs nécessairement impliqués dans les négociations, qu'ils permettaient d'établir des points de repère, de suivre l'évolution d'une composante particulière, de mettre en relation les versions différentes et similaires d'un même événement, ou d'une conduite spécifique.

En bout de ligne, dans notre étude sur la fraude d'Enron, les contributions journalistiques sont autant étasuniennes qu'européennes tant pour valider l'information que pour varier la provenance des commentaires des journalistes. En effet, nous avons constaté que les médias étasuniens, français et britanniques établissaient entre eux un dialogue, une forme d'intertextualité (Orr, 2003). Autrement dit, les journalistes se répondent les uns les autres, et réagissent aux allégations d'un des leurs. Dans un tel contexte de réciprocité, faire appel à des médias étrangers est apparu comme un moyen d'enrichir l'analyse du cas Enron en ne sous-estimant pas la portée de ces interactions, car elles semblent propices à favoriser l'émergence de points de vue diversifiés et contradictoires. Par ailleurs, en puisant à d'autres sources qu'étasuniennes, nous avons tenu compte de l'assertion voulant que l'argumentation journalistique serait susceptible de différer selon les nations (Alexander, 1981; Martin, 2003; Tweedale, 2003; Valier, 2004), ou à tout le moins, selon leur degré d'implication dans l'affaire.

Cibler les événements clés du processus à l'étude

Pour étudier un processus social fondamental, il semble important de scruter ce qui se passe dans une situation précise, par exemple : un événement particulier, le cas d'un infracteur présumé spécifique, une période de temps ciblée. Pour Franzosi (2004a), il semble judicieux d'organiser la cueillette de données en ciblant les événements clés du processus à l'étude : les grèves, les rassemblements, les manifestations. Les événements clés peuvent être d'ordres divers : médiatiques, juridiques, légaux, économiques et politiques. Transposée à l'étude du cas Enron, cette démarche méthodologique s'est traduite en accordant une attention particulière à la poursuite pénale intentée contre la firme d'audit Andersen⁸ ainsi qu'à la croisade orchestrée par Eliot Spitzer⁹ (procureur général de l'État de New York) à l'endroit des banques d'affaires de Wall Street. La cueillette des données s'est donc organisée en tenant compte des scansions de la négociation de plaidoyer entourant l'affaire Enron.

Opter pour un découpage en séquences temporelles

De manière à cibler les événements clés dans le processus à l'étude – la négociation de plaidoyer dans le cas Enron –, nous avons procédé au découpage du matériel empirique en séquences temporelles (Swigert & Farrell, 1980-81). Le choix méthodologique d'adopter des séquences temporelles pour scruter les données empiriques est issu, en partie, de l'hypothèse voulant que ce qui se passe dans le cadre d'un règlement ciblé peut influencer ce qui se passe dans une autre négociation se déroulant en même temps, même si les acteurs judiciaires et les infracteurs présumés sont susceptibles de différer dans les négociations sous enquête. En fait, dans un contexte où les événements adoptent des rythmes internes variés et se produisent en parallèle les uns des autres, les séquences temporelles permettent de comparer ce qui se passe dans une négociation avec ce qui se passe dans une autre déjà en cours.

Opter pour une Webservation systématique du processus à l'étude

À l'âge de l'Internet, de la rapidité des communications, des technologies de pointe en matière de diffusion de l'information, de nouvelles avenues s'offrent au chercheur qui a recours aux données médiatiques (Thompson, 2000). Dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001, Varisco (2002) constate l'utilité de tenir compte d'une nouvelle forme d'observation participante : la *Webservation*. En scrutant en priorité ce qui se passait dans les sites d'Internet : « being there was simply a matter of being on-line » (Varisco, 2002, p. 935). En outre, un des avantages incontestables d'Internet est de pouvoir accéder en un temps record à des points de vue multiples, à tout le moins autres que ceux qui pourraient être diffusés en continu par l'administration au pouvoir qui tente de gérer la crise. D'une certaine manière, en ciblant les sites gouvernementaux, ceux des procureurs chargés du dossier Enron, ceux des médias qui couvrent au quotidien les enquêtes en cours, nous pouvons assumer que nous avons procédé à une forme d'observation, au quotidien, des événements en train de se réaliser. Pour couvrir le cas Enron, des sites comme celui de la *Securities and Exchange Commission*, ou encore, celui d'Éliot Spitzer, procureur général de l'État de New York, ont été passés au peigne fin. Nous avons également consulté des sites qui fournissaient des renseignements ponctuels sur les enquêtes en cours, de même qu'une information légale et juridique d'appoint, par exemple : le site Findlaw. Au moyen de l'Internet, *l'e-observation* a pu se dérouler tant aux États-Unis qu'en Europe.

Opter pour une triangulation intégrée à toutes les étapes de la recherche

Une conséquence immédiate du recours à des données multiples – médiatiques, gouvernementales, judiciaires – c'est que le statut des interviewés est varié et variable, et que les conditions de production des points de vue et des

documents qui composent le matériel empirique sont multiples, et d'une certaine manière en dehors du contrôle du chercheur. Ainsi, le choix des questions et des thèmes appartient aux journalistes et la sélection des interlocuteurs relève du réseau de télévision. En outre, dans leurs diverses interactions avec les médias, les acteurs interrogés ne dévoilent pas nécessairement toute l'information dont ils sont détenteurs. Parfois, ils préfèrent attendre le moment qui sera le plus opportun pour divulguer au public et aux médias ce qu'ils savent. L'information qui est disponible dans les médias est donc susceptible d'être tributaire de la situation à l'intérieur de laquelle se trouvent ceux qui prennent la parole publiquement.

Dans notre étude sur le cas Enron, les informations auxquelles nous avons eu accès sont celles que les acteurs interrogés ont bien voulu révéler au public, ou encore, celles qui ont été découvertes par les journalistes et les enquêteurs. Dans un tel contexte, opter pour une intégration du processus de la triangulation, à toutes les étapes du protocole de recherche, apparaît un choix approprié pour s'assurer d'une analyse plausible, crédible et cohérente (Denzin, 1989; Noaks & Wincup, 2004; Saldana, 2003;).

En ce qui concerne la triangulation des données, outre les données médiatiques, nous avons eu recours à de nombreux autres documents, notamment d'ordre judiciaire, gouvernemental et organisationnel. Aussi, ces informations touchent autant le niveau juridique, légal, économique, sociologique, que politique. Par ailleurs, il y a une triangulation des données notamment en ce qui a trait à la facture des données utilisées : ainsi, autant des journaux qui traitent de politique nationale, des quotidiens centrés sur les préoccupations des populations locales que des revues spécialisées en économie ont servi à constituer le matériel empirique. Enfin, la triangulation des données s'est également manifestée au plan territorial, dans la mesure où aux États-Unis, nous avons utilisé des sources locales et d'autres d'envergure nationale, et qu'en outre, des médias d'outre-mer ont été mis à contribution.

En ce qui a trait à la triangulation des méthodes, elle s'inscrit dans la voie traditionnelle des techniques d'observation qui sont à l'honneur en recherche qualitative : les entrevues (télévisuelles), les documents (essentiellement médiatiques), et l'observation (la *Webservation*) ont permis de constituer le bassin empirique des données.

Enfin, eu égard à l'adoption de séquences temporelles pour étudier le processus sous enquête, nous observons que les stratégies méthodologiques retenues pour scruter le cas Enron permettent de prétendre à une forme de triangulation temporelle (Saldana, 2003). En effet, d'une manière générale, nous avons ciblé la période de temps qui a précédé l'entrée en scène des

organes de contrôle, celle qui correspondait à leur prise en charge du dossier, et enfin, celle au cours de laquelle des accusations ont été portées contre les infracteurs présumés. Ainsi, le processus a été étudié à partir d'éclairages provenant de sources diverses en référence à des séquences temporelles différentes : concrètement, ce qui se passait à des moments différents du processus judiciaire à l'étude. Dans notre analyse du cas Enron, nous avons également visé une forme de triangulation théorique (c'est-à-dire que l'objet d'étude peut être analysé à partir de propositions théoriques complémentaires). Toutefois, pour éviter de trop nous éloigner de notre sujet, nous n'en présentons pas ici les différents paramètres.

Au bout du compte, nous constatons que l'intégration de la triangulation dans les étapes plurielles du protocole de recherche permet de procéder à des comparaisons constantes entre les différentes composantes du matériel empirique, un moyen de s'assurer d'une mise en perspective féconde des pistes d'interprétations émergeant de l'analyse des données.

L'analyse permet de mettre à jour les configurations du processus à l'étude

Compte tenu des précisions retracées auparavant, notamment, le constat que les informations contenues dans les documents utilisés qui servent à l'analyse du processus ne sont pas envisagés comme des faits, mais comme étant des indicateurs des composantes qui ont pu jouer un rôle dans les déroulements du processus à l'étude, nous constatons que ce que notre protocole de recherche ne permet pas de faire, c'est de déterminer le poids respectif de chacune des composantes mises en exergue par l'analyse des données. Nous ne pouvons pas non plus déterminer l'influence spécifique de chacun des acteurs directement impliqués dans les négociations en ce qui a trait à un événement particulier.

En fait, en ciblant les interactions qui se sont déroulées entre les acteurs aux diverses étapes de la négociation de plaidoyer, en repérant les aspects particuliers des stratégies de défense des infracteurs présumés, en visant les différences et les similitudes des cadres d'interprétation développés par les divers acteurs impliqués dans les négociations, nous avons étudié le processus sous enquête sous l'angle d'un phénomène dynamique. En ce sens, la méthodologie retenue pour scruter le cas Enron – celle consistant à utiliser des documents divers, entre autres, des données médiatiques plurielles – s'apparente à d'autres initiatives de recherche ayant pour dessein de mettre en évidence la dynamique interne d'un phénomène social (Denzin, 1977; Doig, 1984; Thompson, 2000; Patte, 2006). Avec pour conséquence immédiate que les résultats de l'analyse vont se traduire en termes de configurations.

Dans le cas Enron, ces configurations, qualifiées de scénarios de négociation, mettent en relief la pertinence de cibler les déclinaisons possibles du processus de la négociation de plaider lorsque des infracteurs présumés puissants du point de vue politique et économique font ou pourraient faire l'objet de poursuites devant des instances diverses. L'examen des jeux de pouvoir des acteurs en lice dans les négociations a mis en relief que les accusés dont la position structurelle est privilégiée étaient en situation de prétendre à des formes de règlements leur permettant de rester en affaires. En effet, à l'aune de l'impact présumé sur la stabilité des systèmes politique et économique dans les négociations, il n'y avait pas lieu de mobiliser les instances pénales.

Avec le cas Enron, nous nous sommes intéressée au parcours de la position occupée par un infracteur présumé dans un champ donné¹⁰. En effet, nous avons comparé la position qu'il occupait dans le champ politique et économique, *avant* la faillite d'Enron (2 décembre 2001) – le champ initial –, avec la position dans laquelle il s'est retrouvé, au moment de la révélation de la fraude – le nouveau champ étant celui de la négociation. Ainsi, nous avons porté une attention particulière aux modulations – aux transformations – qui ont affecté sa position au regard du déroulement des événements à l'étude. Certains infracteurs présumés ont pu maintenir la position sociale qu'ils occupaient dans le champ initial. Pour d'autres acteurs, cette position a été altérée, suite, par exemple, à une poursuite pénale intentée contre eux. L'enregistrement d'un plaider de culpabilité par l'accusé sous enquête, ou encore, le prononcé d'un verdict de culpabilité contre le suspect, sont des éléments qui contribuent fortement à modifier la position occupée par un acteur dans le nouveau champ. Au fil des négociations, chaque infracteur présumé risque de voir sa position se modifier : selon que la justice lui impose une amende, ou pire, la prison.

Nous posons que les cas de figure mis à jour par l'analyse du matériel empirique, dans le cas Enron, compte tenu de certaines modifications, pourraient être généralisés à d'autres situations similaires, par exemple tout ce qui concerne les négociations entourant le traitement de membres d'organisations criminelles ou de groupes terroristes.

Au final, toutefois, il est possible que l'analyse proposée ne puisse dépasser les limites politiques du champ médiatique à l'intérieur duquel elle s'est développée. La mainmise sur l'information, la possibilité de museler les journalistes, la dissimulation (*cover-up*) des renseignements en temps de crise, l'immunité des élites, les impératifs de la guerre au terrorisme, sont autant d'éléments susceptibles d'intervenir dans l'accès aux informations dont le

chercheur est friand. Cela ne devrait toutefois pas freiner les chercheurs qui souhaitent examiner des processus sociaux en se servant de documents essentiellement médiatiques : des données accessibles, abondantes, multiples et contradictoires. Il s'agit d'une démarche de recherche qui vise non pas la vérité, mais plutôt, une confrontation, celle provoquée par la mise en tension des configurations qui émergent de l'analyse. « Après tout : [T]he aim of analysis is not to reveal the truth but to contribute to a process of understanding, and to provoke other, probably contradictory, contributions » (Fiske, 1998, p. 370).

Conclusion

Au fil des ans, la recherche qualitative s'est donnée de nombreux défis : laisser la parole aux acteurs directement concernés par les recherches, intégrer les développements théoriques et méthodologiques qui ne cessent de se présenter, satisfaire aux exigences épistémologiques de la recherche scientifique. Dans un tel ordre d'idées, nous avons proposé une discussion ayant trait à la fécondité de recourir à des données médiatiques pour procéder à l'étude de processus sociaux. En effet, nous avons posé que l'arène médiatique est elle-même une arène de négociation apte à rendre compte d'une pluralité de points de vue, stratégies, explications et propositions théoriques. À cet égard, en recherche qualitative, opter pour une confrontation des points de vue contradictoires qui s'y trouvent, en conformité avec une analyse ludique, participe autant d'un exercice démocratique que d'une insertion du chercheur dans un contexte d'histoire immédiate.

Notes

¹ Le jeu : « là où il y a un mouvement dans le cadre » est une méthode de recherche, une dialectique, basée sur la mise en tension, la confrontation, d'éléments issus de pôles contradictoires – vivants -, où prédomine une « dialectique sans synthèse » (Ost & van de Kerchove, 1992, 1993; van de Kerchove & Ost, 1992).

² Dans l'étude de la négociation de plaidoyer, dans le cas Enron, nous avons comme objectifs de recherche de mettre en exergue les jeux de pouvoir des acteurs en lice, tout en explorant les jeux de normativité auxquels ils participaient. Notre problématique s'inscrit dans une réflexion contemporaine relative aux avantages structurels dont bénéficient les infracteurs présumés de crimes en col blanc, lorsqu'ils font ou pourraient faire l'objet de l'attention des instances de contrôle.

³ En 2002, Maher Arar a été faussement accusé de terrorisme par les autorités canadiennes (Lee Carter, BBC News, 19 septembre 2006).

⁴ Pour des analyses faisant état de dérapages en matière de couverture médiatique, voir : Altheide (2002); Kapuscinski (1999); Surette (1992).

⁵ Aux États-Unis, comme en Europe, de nombreux chercheurs et journalistes se sont intéressés aux contraintes organisationnelles auxquelles sont soumis les journalistes, de même qu'aux conditions structurelles propices à favoriser un discours plutôt qu'un autre. Voir, par exemple : Alexander (1981); Barak (1994); Orr (2003); Schneider (1995); Valier (2004).

⁶ Accident : « An occasion in which miscalculation leads to the breakdown of customary order » (Molotch, 1970, p. 143).

⁷ Enron a d'abord été un cas politique avant d'être un scandale financier.

⁸ La poursuite pénale intentée contre le cabinet d'audit d'Enron – la firme Andersen – constitue une première en la matière. Accusée pour un crime *autre* que la falsification des comptes en lien avec la fraude d'Enron (Andersen a précisément été interpellée par le pénal pour *entrave à la justice*), la firme Andersen a été contrainte à l'abandon de ses activités. Condamnée dans un premier temps, au terme d'un procès, elle a été innocentée par la suite, mais le mal était déjà fait. Dans cette histoire, Andersen a joué un rôle de bouc émissaire, d'où son importance pour saisir la négociation en cours.

⁹ Eliot Spitzer a joué un rôle majeur dans la négociation de plaidoyer du cas Enron, dans la mesure où il a négocié une entente historique avec les grandes banques d'affaires de Wall Street : en échange du paiement d'une amende des principales intéressées, il n'a pas mis à exécution son projet de les poursuivre au pénal. En outre, Spitzer a pris en charge des dossiers qui relèvent *normalement* de l'autorité des marchés financiers américaine la Securities and Exchange Commission (d'où la pertinence, tel que mentionné plus loin, de consulter ce site de manière intensive).

¹⁰ Pour une actualisation de la notion de champ, voir Thompson (2000) et Patte (2006).

Références

- Alexander, C.J. (1981). The mass news media in systemic, historical, and comparative perspective. Dans E. Katz, & T. Szecskö (Éds), *Mass media and social change* (pp. 17-51). Thousand Oaks : Sage.
- Altheide, D.L. (2002). *Creating Fear : News and the Construction of Crisis*. New York : Aldine de Gruyter.
- Barak, G. (1994). Media, society, and criminology. Dans G. Barak (Éd.), *Media, process, and the social construction of crime* (pp. 3-45). New York : Garland.
- Carter, L. (2006, 19 septembre). *Canada clears « al-Qaeda suspect »*. BBC News.
- Cellard, A. (1997). L'analyse documentaire. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A.P. Pires (Éds), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 251-271). Boucherville : G. Morin.

- Chibnall, S. (1975). The crime reporter : A study in the production of commercial knowledge. *Sociology*, 9, 49-66.
- Cooke, M., & Lawrence, B.B. (2005). *Muslim networks from Hajj to hip hop*. Chapel Hill : The University of North Carolina Press.
- Commaille, J. (1994). L'exercice de la fonction de justice comme enjeu de pouvoir entre justice et médias. *Droit et Société*, 26, 11-18.
- Dartnell, M.Y. (2006). *Insurgency online. Web activism and global conflict*. Toronto : University of Toronto Press.
- Denzin, N.K. (1977). Notes on the criminogenic hypothesis : A case study of the american liquor industry. *American Sociological Review*, 42, 905-920.
- Denzin, N.K. (1989). *The research act. A theoretical introduction to sociological methods* (3^e éd.). Englewood Cliffs, N.J. : Prentice Hall.
- Doig, A. (1984). *Corruption and misconduct in contemporary British politics*. Harmondsworth, Middlesex, England : Penguin Books.
- Ehrlich, H.J. (1974). The politics of news media control. *The Insurgent Sociologist*, IV(4), 31-43.
- Evans, S.S., & Lundman, R.J. (1983). Newspaper coverage of corporate price-fixing. *Criminology*, 21(4), 529-541.
- Fiske, J. (1998). Audiencing. Cultural practice and cultural studies. Dans K. Denzin, & Y.S. Lincoln (Éds), *The landscape of qualitative research*. Thousand Oaks, CA. : Sage.
- Franzosi, R. (1987). The press as a source of socio-historical data : Issues in the methodology of data collection from newspapers. *Historical Methods*, 20(1), 5-16.
- Franzosi, R. (1998). Narrative analysis. Or why (and how) sociologists should be interested in narrative. *Annual review Sociology*, 24, 517-554.
- Franzosi, R. (2004a). *From words to numbers*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Franzosi, R.(2004b). Content analysis. Dans M. Hardy, & A. Bryman (Éds), *Handbook of data analysis* (pp. 547-565). Thousands Oaks. CA. : Sage.
- Frontline (2006). *NewsWar*. Document consulté le 1^{er} janvier 2006 de www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/newswar
- Garapon, A. (1994). La justice est-elle « délocalisable » dans les médias? *Droit et Société*, 26, 73-89.

- Glaser, B.G., & Strauss, A.L. (1967). *The discovery of grounded theory. Strategies for qualitative research*. Chicago, IL : Aldine Publishing Company.
- Huberson, L. (1993). Logique de la sécurité, logiques de l'information. *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 12, 47-55.
- Innes, M. (2003). « Signal crimes » : Detective work, mass media, and constructing collective memory. Dans P. Mason (Éd.), *Criminal visions. media representations of crime and justice* (pp. 51-69). Cullompton, Devon and Portland, OR : Willan.
- Kapuscinski, R. (1999, août). Censures nouvelles [ou] subtiles machinations. Les médias reflètent-ils la réalité du monde? *Le Monde Diplomatique*. www.monde-diplomatique.fr.
- Kobler, L.A. (1975a). Police homicide in a democracy. *Journal of Social Issues*, 31(1), 163-184.
- Kobler, L.A. (1975b). Figures (and perhaps some facts) on police killing of civilians in the United States, 1965-1969. *Journal of Social Issues*, 31(1), 185-191.
- Lascoumes, P. (1986) *Les affaires ou l'art de l'ombre. Les délinquances économiques et financières et leur contrôle*. Paris : Le Centurion.
- Lynch, M.J., Stretesky, P., & Hammond, P. (2000). Media coverage of chemical crimes, Hillsborough County, Florida, 1987-97. *British Journal of Criminology*, 40, 112-126.
- McQuail, D. (1976). *Review of sociological writing on the press. Royal commission on the press*. London : Her Majesty's Stationery Office.
- Mannoni, P. (1992). *Un laboratoire de la peur, terrorisme et media*. Paris : Éditions Hommes et Perspectives. Le Journal des Psychologues.
- Marsh, H.L. (1991). A comparative analysis of crime coverage in newspapers in the United-States and other countries from 1960-1989 : A review of the literature. *Journal of Criminal Justice*, 19, 67-79.
- Martin, G. (2003). *Understanding terrorism. Challenges, perspectives, and issues*. Thousand Oaks, CA. : Sage.
- Maynard, D.W. (1982). Defendant attributes in plea bargaining : Notes on the modeling of sentencing decisions. *Social Problems*, 29(4), 347-360.
- Molotch, H. (1970). Oil in Santa Barbara and power in America. *Sociological Inquiry*, 40, 131-144.

- Molotch, H., & Lester, M. (1973). Accidents, scandals, and routines : Resources for insurgent methodology. *The Insurgent Sociologist*, 3, 1-11.
- Molotch, H., & Lester, M. (1974). News as purposive behavior : On the strategic use of routine events, accidents, and scandals. *American Sociological Review*, 39, 101-112.
- Molotch, H., & Lester, M. (1975). Accidental news : The great oil spill as local occurrence and national event. *American Journal of Sociology*, 81(2), 235-260.
- Noaks, L., & Wincup, E. (2004). *Criminological research. Understanding qualitative methods*. London : Sage.
- Orr, M. (2003). *Intertextuality. Debates and contexts*. Cambridge, UK. : Polity Press.
- Ost, F. & van de Kerchove, M. (1992). Le jeu : un paradigme fécond pour la théorie du droit. Dans F. Ost, & M. van de Kerchove (Éds), *Le jeu : un paradigme pour le droit* (pp. 239-276). Paris : Collection Droit et Société. LGDJ.
- Ost, F., & van de Kerchove, M. (1993). L'idée de jeu peut-elle prétendre au titre de paradigme de la science juridique? *Revue Interdisciplinaire d'études juridiques*, 30, 191-216.
- Patte, Y. (2006). Sur le concept de « champ ». *Sociologie et sociétés*, XXXVIII(1), 235-261.
- Plenel, E. (1993). Secret et indiscrétion. *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 12, 79-85.
- Saldana, J. (2003). *Longitudinal qualitative research. Analyzing change through time*. Walnut Creek, CA. : Altamira Press.
- Schneider, H.J. (1995). La criminalité et sa représentation par les mass media. *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 2, 149-159.
- Smaus, G. (1983). Mass médias et criminalité : État de la recherche en Allemagne et en Autriche. *Déviance et Société*, 7(3), 249-268.
- Soulet, J.-F. (1999). Histoire immédiate, histoire comparée, l'exemple des pays de l'Est. Dans E. Bevort, & S.-M. Bonvoisin, *Historiens et géographes face à la médiatisation de l'événement*. Documents, Actes et rapports pour l'éducation. (pp. 45-53). Centre national de documentation pédagogique.
- Surette, R. (1992). *Media, crime and criminal justice. Images and realities*. Pacific Grove, CA: Brooks/Cole Publishing Company.

- Swigert, V.L., & Farrell, R.A. (1980-81). Corporate homicide : Definitional processes in the creation of deviance. *Law and Society review*, 15(1), 161-182.
- Thompson, J.B. (2000). *Political scandal. Power and visibility in the media age*. Cambridge, UK : Polity Press.
- Thrall, A.T. (1995). Competing images of the press. Document consulté le 1^{er} novembre 2005 de <http://sitemaker.umich-edu/atthrall/files/competing-infiles.pdf>.
- Tuchman, G. (1978a). *Making news. A study in the construction of reality*. New York : The Free Press.
- Tuchman, G. (1978b). The news net. *Social Research*, 45(2), 253-276.
- Tuchman, G. (1981). Myth and consciousness industry : A new look at the effects of the mass media. Dans E. Katz, & T. Szecskö (Éds.), *Mass Media and Social Change* (pp. 83-100). Beverly Hills : Sage.
- Tweedale, G (2003). Researching corporate crime. A business historian's perspective. Dans S. Tombs, & D. Whyte (Éds), *Unmasking the crimes of the powerful. Scrutinizing states & corporations* (pp. 69-87). Springer, Netherlands : Peter Lang.
- Valier, C. (2004). *Crime and punishment in contemporary culture*. Routledge : Taylor & Francis Group.
- Van Dijk, J.J.M. (1980). L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel? *Déviance et Société*, 4(2), 107-129.
- Van de Kerchove, M., & Ost, F. (1992). *Le droit ou les paradoxes du jeu*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Varisco, D.M. (2002). September 11 : Participant webservation of the « War on Terrorism ». *American Anthropologist*, 104(3), 934-938.
- Webster, F. (2003). Information warfare, surveillance and human rights. Dans K. Ball, & F. Webster (Éds), *The intensification of surveillance. Crime, terrorism and warfare in the information age* (pp. 90-111). London : Pluto Press.
- Wright, J.P., Cullen F.T., & Blankenship M.B. (1995). The social construction of corporate violence : Media coverage of the imperial food products fire. *Crime and Delinquency*, 41(1), 20-36.

Louise Fines, professeur à temps partiel au département de criminologie de l'Université d'Ottawa (méthodologie qualitative; intervention auprès des personnes judiciarisées); Ph.D. en criminologie, obtenu à l'École de criminologie, Université de Montréal. Contributions à des problématiques contemporaines : en particulier le terrorisme et les crimes en col blanc, notamment sous l'angle de la négociation de plaidoyer. Intérêt marqué pour la recherche et l'utilisation de données qualitatives obtenues via toutes les sources disponibles précisément pour scruter des problématiques contemporaines peu étudiées en raison de la difficulté de trouver des documents et des informations sociologiques pertinentes.